

Organisateurs :

Régine BEAUTHER et Isabelle RORIVE
Centre de droit comparé et d'histoire du Droit ULB
50, avenue F.D. Roosevelt – CP 137 – 1050 Bruxelles
(Belgique) – <http://ulb.ac.be/droit/dchd>

Comités organisateur et scientifique :

Régine BEAUTHER (ULB),
Yves CARTUYVELS (FUSI),
Jean-Marie CHANDELLE (ULB),
Denis GALLIGAN (Oxford),
Bernard GLANSDORFF (ULB),
Patrick GLENN, (McGill),
Jean-Pierre NANDRIN (FUSI),
Isabelle RORIVE (ULB),
Xavier ROUSSEAU (FNRS-UCL),
Fred STEVENS (KUL),
Dafydd B. WALTERS (Open University).

La première journée aura une dimension résolument historiographique et tentera de dégager comment a été écrite l'histoire du Code civil de 1804. Le Code Napoléon n'a pas la même histoire dans les divers pays européens où il a été « reçu » et la représentation qu'on s'en est faite mérite d'être confrontée à celle répandue dans les pays soumis à l'influence de la *Common Law*.

La deuxième journée sera consacrée à la question de la capacité des codes à évacuer l'ancien droit. Par leur ambition de complétude, de systématisation et de réforme du droit, les codes ont la prétention de remplacer intégralement le droit antérieur, alors que nombreuses situations juridiques continuent à produire des effets après leur promulgation. Quelles que soient les mesures transitoires prévues, l'acclimatation aux nouveaux codes se fait-elle facilement ou des résistances se manifestent-elles ?

Enfin, la dernière journée sera plus contemporaine : elle examinera l'idéologie des tentatives actuelles de codification. On confrontera certaines expériences nationales à celles entreprises en droit international et au niveau européen.

Le colloque, à la suite d'une contribution de conclusions transversales, se clôturera par un débat qui permettra de dégager les enseignements d'une approche comparée de l'entreprise de 1804 et des questions contemporaines.

La codification est traditionnellement présentée comme un instrument favorisant l'accès au droit et participant donc d'une entreprise de démocratisation. Or les études les plus récentes aboutissent à nuancer sérieusement cette affirmation, en démontrant par exemple que les codes réalisés sont avant tout destinés aux techniciens et s'accompagnent de transformations du droit auxquelles le législateur ordinaire – le Parlement, composé de représentants de la Nation – est de moins en moins associé. Le Code civil de 1804 a contribué à alimenter une vision mythique de l'effectivité et de l'opportunité de la codification. A l'heure où de nouveaux projets sont en chantier, une déconstruction de ce mythe peut contribuer à la mise en lumière d'alternatives, au sein desquelles la question de la légitimité des différents modes de formulation du droit serait véritablement abordée. La double perspective adoptée par le colloque, historique et comparative, est à cet égard tout spécialement pertinente.

Les contributions auront lieu en français et en anglais

Inscriptions obligatoires auprès de Laurence Vanhulle (vanhulle@ulb.ac.be) ou par renvoi du formulaire ci-joint. Date limite : 12/02/04. Toutes les informations peuvent être obtenues à la même adresse ou au + 32 2 650 36 13

Entrée : 50 euros par jour – 120 euros pour les trois jours (ce prix comprend les pauses café et le lunch - sandwiches et boissons - du midi)

Actes : les contributions seront publiées dans un volume de *Mélanges offerts au Prof. J. Vanderlinden* (disponible en souscription au prix de 75 euros)

Lieu : Université libre de Bruxelles – Campus du Solbosch – Salle Dupréel - Bâtiment S (Institut de Sociologie) – 44 avenue Jeanne – 1050 Bruxelles



Centre de droit comparé
et d'histoire du droit



Colloque international

Un ancêtre vénéré ?
Commemoration
du bicentenaire du
Code civil



19, 20 et 21
février 2004



Université libre
de Bruxelles

ULB



FNRS

19 février 2004

Le mythe du Code civil



A p. d. 8h00 Accueil des participants

09h00

Ouverture :
Huguette JONES, Doyenne de la Faculté de droit
et Régine BEAUTHIER, Directrice du Centre

L'historiographie du Code civil de 1804

9h30 En France : Jean-Louis HALPERIN (Paris)

10h00 En Italie : P. CAPPellini (Florence)

10h30 *Pause café*

11h00 En Pologne :

Biruta LEWASZKIEWICZ-PETRYKOWSKA
(Cour constitutionnelle)

11h30 En Allemagne : Werner SCHUBERT (Kiel)

12h00 Conclusions : Jean-Pierre NADRIN (FUSL)

12h30 *Lunch*

L'image du Code dans le contexte de la Common Law

14h00 En Grande-Bretagne et dans le Commonwealth

britannique :

Dafydd WALTERS (Open University)

14h30 Aux USA :

Robert SUMMERS (Cornell Law School)

15h00 *Pause café*

15h30 Au Québec :

Jean-François NIORT

(Université des Antilles et de la Guyane)

16h00 Conclusions : Isabelle RORIVE (ULB)

16h30 Discussion

20 février 2004

Résistances et acculturation aux codes



A p. d. 9h00 Accueil des participants

Nouveaux codes et Ancien Droit

(XIX^e siècle et début XX^e siècle)

9h30 En Belgique – Le Code de 1804 -

Actes de la pratique :

Fred STEVENS (KUL)

10h00 En Belgique – Le Code de 1804 -Jurisprudence :

Régine BEAUTHIER (ULB)

10h30 *Pause café*

11h00 Au Québec – Le Code du Bas Canada de 1866 :

Brian YOUNG (McGill)

11h30 Aux Pays-Bas – Le Code civil de 1804 :

Alain WJFFELS (UCL)

12h00 Conclusions :

Dirk HEIRBAUT (UGent)

12h30 Lunch

Le destin de codes récents

14h00 Le Code civil des Pays Bas de 1992 :

Jan VAN DUNNÉ (Rotterdam)

14h30 Le Code civil du Québec de 1994 :

Maurice TANCELIN (Laval)

15h00 *Pause café*

15h30 Le Code de droit canonique de 1983 :

Alain SÉRIAUX (Perpignan)

16h00 Conclusions :

Xavier THUNIS (FUNDP)

16h30 Discussion

21 février 2004

Le renouveau de la codification



A p. d. 9h30 Accueil des participants

L'idéologie des tentatives

contemporaines

Tentatives nationales

10h00 En France :

Rémy CABRILLIAC (Montpellier)

10h30 Dans les pays « en transition » :

Denis GALLIGAN (Oxford)

11h00 *Pause café*

11h30 En Grande-Bretagne :

Chris GANE (Aberdeen)

12h00 *Lunch*

L'idéologie des tentatives contemporaines Tentatives Internationales

13h30 Le Code civil européen :

Mark VAN HOECKE (KUB)

14h00 En droit international :

Olivier CORTEN (ULB)

14h30 *Pause café*

15h00 Conclusions :

Gérard TIMSTR (Paris 1)

15h45 Conclusions générales du colloque :

Patrick GLENN (McGill)

16h30 Discussion générale

18h00 *Cocktail de clôture*